

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et deux, le vingt-neuf juin à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de VILLIERS AU BOUIN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. SAMEDI

Etaient présents : MM SAMEDI, BODIN, FONTENAY, BERTHELOT, JUSSEAUME, GABOUT, PELLEROT, ZALIVADNI, Mmes BRUNET, LEDOUX, DE BOUILLÉ, JUMELIN, RIMBAULT formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : MM. BRIAND, MARTIN

M. DE BOUILLÉ a été désigné en qualité de secrétaire

NOMENCLATURE BUDGETAIRE M57

Le Conseil Municipal autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M1 4.

PUBLICITE DES ACTES .

Le Conseil Municipal décide de choisir la modalité de publicité par affichage à la mairie des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, comme le permet la dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants, dans l'attente de la mise en ligne du site.

MISSION DE MEDIATION PREALABLE

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune adhère à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion d'Indre et Loire pour les contentieux pouvant être formés par les agents de la collectivité.

HORAIRE DE L'AGENCE POSTALE

Le conseil Municipal fixe les nouveaux horaires de l'agence postale à compter du 1^{er} septembre 2022, comme suit : lundi au samedi de 9h00 à 11h30.

CREATION D'EMPLOI AGENT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'agent à temps non complet contractuel à raison de 7.35/35 pour la surveillance de la cantine et la garderie périscolaire.

TARIF LOCATION DU BÂTIMENT TERRAIN PETANQUE

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location du local situé au terrain de pétanque à 50€, avec un chèque de caution de 100€ pour les associations hors commune et les particuliers.

CITY STADE

Le Conseil Municipal retient l'offre de PASSE SPORT de Fondettes pour la fourniture et la pose du city stade pour un montant de 56 740.02€ TTC.

TRAVAUX BÂTIMENTS

Le Conseil Municipal accepte le devis de démoussage de la toiture de l'atelier d'un montant de 791.63€ H.T. de Eurl BASTARD Luc et donne son accord pour la remise en état de la façade de la salle de réunion et le mur de l'atelier suivant les devis de L.C.H de Neuvy le Roi d'un montant total de 5 336.23 H.T.

